

Rita Hermon-Belot

Jacques-Olivier Boudon, *Napoléon et les cultes. Les religions en Europe à l'aube du XIXe siècle, 1800-1815 / Les Élités religieuses à l'époque de Napoléon. Dictionnaire des évêques et vicaires généraux du Premier Empire*

Paris, Fayard, 2002, 368 p. (bibliogr., index) / Paris, Nouveau monde éditions-Fondation Napoléon, 2002, 312 p. (bibliogr., annexes, cartes).

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Rita Hermon-Belot, « Jacques-Olivier Boudon, *Napoléon et les cultes. Les religions en Europe à l'aube du XIXe siècle, 1800-1815 / Les Élités religieuses à l'époque de Napoléon. Dictionnaire des évêques et vicaires généraux du Premier Empire* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 122 | avril - juin 2003, document 122.12, mis en ligne le 18 novembre 2005. URL : <http://assr.revues.org/1202>

DOL : en cours d'attribution

Éditeur : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales

<http://assr.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://assr.revues.org/1202>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

© Archives de sciences sociales des religions

122.11

BONIFACE (Xavier).

L'Aumônerie militaire française (1914-1962). Paris, Cerf, 2001, 526 p. (avant-propos de Mgr. J. Badré, préface de Y.-M. Hilaire) (bibliogr., annexes, index).

Au moment où l'approche du centenaire de la loi de 1905 active la réflexion sur le modèle français de la laïcité et sur son possible renouvellement, on lira avec le plus grand bénéfice cette étude extrêmement fouillée de l'histoire de l'aumônerie militaire française, de la Grande Guerre à la fin de la guerre d'Algérie. Fruit d'une thèse d'histoire préparée sous la direction de Y.-M. Hilaire, cet ouvrage parfaitement documenté ressaisit l'histoire d'une institution très ancienne : c'est en effet le Concile de Ratisbonne de 742 qui prévoit que les chefs militaires seront accompagnés d'évêques et de prêtres en nombre suffisant. Mais c'est la loi de 1889 ("les curés sac au dos") qui, en instaurant le service militaire des prêtres, ouvre paradoxalement la voie à la formalisation de la présence des institutions religieuses dans l'institution militaire. L'engagement des aumôniers dans la guerre de 1914-1918 et jusqu'en première ligne (23 % des aumôniers congréganistes seront tués lors des attaques) jette les bases, dans des conditions d'assez grande improvisation, de la présence des religieux sur les théâtres d'opérations. Elle met en place les conditions contemporaines de la reconnaissance sociale et institutionnelle de l'aumônerie aux armées, pour les catholiques, les protestants et les juifs. La Seconde Guerre mondiale et la mise en place, à partir de 1945, d'une aumônerie du temps de paix, puis le déferlement des guerres de décolonisation rendant nécessaire un nouveau type de soutien spirituel aux militaires en opérations confirment l'essor d'une institution dont le premier trait est d'apparaître nettement dérogatoire par rapport au régime de la séparation. Elle comporte en effet, outre l'organisation d'une direction centralisée, la rémunération des ministres aux armées par l'État. Ce premier paradoxe – au regard du cadre formel de la laïcité – en croise une série d'autres qui concernent la définition même du rôle des aumôniers, appelés en principe à prêcher la paix au sein d'une institution vouée à faire la guerre. Ce paradoxe éthique croise le problème politique et pratique du degré d'autonomie dont peuvent bénéficier les ministres des cultes dès lors qu'ils sont nommés (après accord des autorités religieuses), soldés et administrés par la hiérarchie militaire. Doivent-ils une stricte obéissance à l'armée, ou bien conservent-ils leur liberté de parole ? Doit-on considérer l'aumônerie comme un service de l'armée en charge d'une mission culturelle auprès des soldats ? Ou

bien comme un organe confessionnel placé par les institutions religieuses au service des militaires ? Comment les aumôniers assurent-ils le double réglage éthique et politique de leur intervention ? Le grand intérêt de l'ouvrage est de suivre, de façon très minutieuse, la manière dont se posent et se règlent concrètement ces questions, sur le terrain, en fonction à la fois de la nature des guerres (guerre de défense nationale ou guerre coloniale), du contexte politique et des transformations des mentalités, au cours de la période considérée. De 1914 à 1962, l'aumônerie militaire connaît des transformations profondes : régie par une loi de 1880 toujours en vigueur, elle est devenue une institution permanente, structurée et militarisée. Dans le même temps, sa mission s'est définie et enrichie : le service culturel assuré auprès des soldats fidèles qui réclament l'assistance de l'institution religieuse dans les circonstances dramatiques du combat s'élargit en une mission de soutien spirituel et moral qui peut conduire l'aumônier à jouer un rôle d'intermédiaire entre la base et la hiérarchie militaire, qu'il éclaire sur le moral des troupes et auprès de laquelle il peut jouer un rôle de conseil éthique. Cette mise en perspective historique est particulièrement utile pour la prise en compte – du point de vue de l'institution actuelle de l'aumônerie – des données nouvelles qui transforment l'institution militaire elle-même : de la disparition de l'armée de conscription à la transformation de la nature des conflits, des technologies contemporaines de l'intervention armée aux dispositifs de la régulation militaire internationale, de la professionnalisation de l'activité militaire au renforcement des missions ordonnées au maintien de la paix et/ou au service des populations civiles. Elle est indispensable pour ressaisir les conditions dans lesquelles se pose aujourd'hui la question de la reconnaissance et de la gestion par l'État du pluralisme religieux dans l'armée, mise en avant au premier chef à travers le problème de l'institutionnalisation d'une aumônerie musulmane.

Danièle Hervieu-Léger.

122.12

BOUDON (Jacques-Olivier).

Napoléon et les cultes. Les religions en Europe à l'aube du XIX^e siècle, 1800-1815, Paris, Fayard, 2002, 368 p. (bibliogr., index).

Les Élités religieuses à l'époque de Napoléon, Dictionnaire des évêques et vicaires généraux du Premier Empire. Paris, Nouveau monde éditions/Fondation Napoléon, 2002, 312 p. (bibliogr., annexes, cartes).

Un des principaux intérêts de cet ouvrage tient d'abord dans la balance qu'il parvient à

maintenir sans défaillance entre politique et vie religieuse, une politique qui s'envisage ici tout autant sur le plan intérieur de la réorganisation napoléonienne que sur celui des relations avec l'Europe entière. Spécialiste d'histoire religieuse, – on lui doit notamment un précieux volume sur *L'Épiscopat français à l'époque concordataire (1802-1905)* paru aux Éditions du Cerf en 1996 (cf. *Arch.* 104.11) –, et également historien de l'Empire, président actuel de l'Institut Napoléon, l'auteur couronne ici une riche série de publications qui embrassaient tour à tour les domaines du religieux et du politique, en affirmant l'importance des questions religieuses dans une geste napoléonienne au premier rang de laquelle l'historiographie classique nous avait plutôt habitués à placer les investissements politiques, civils et militaires. C'est précisément dans ces domaines de prédilection que le poids du religieux est mis en évidence, et avec un relief particulier dans ce qui constitue deux apports essentiels de l'ouvrage : l'ambition napoléonienne d'édifier une véritable monarchie chrétienne et la centralité des enjeux et conflits religieux dans les guerres européennes, dont témoigne un très éclairant chapitre consacré à « la religion au cœur des guerres de l'Empire ». Le cas de l'Espagne, obstacle inexpugnable aux projets de l'Empereur est extrêmement frappant. Car, dans ses manifestations les plus irréductibles, la coalition contre la France est aussi animée par une « résistance catholique » de plus en plus vive à mesure que s'enveniment les relations avec la papauté.

Si, au-delà du rôle instrumental attribué à la religion, les aspirations personnelles de Napoléon ne se laissent guère entrevoir, on lui découvre cependant ici une attention constante, depuis le tout jeune étudiant rédigeant à son propre usage un mémoire sur le gallicanisme, jusqu'à l'Empereur rouvrant immédiatement le dossier à son retour de la terrible campagne de Russie. Le livre distingue clairement deux temps : le premier dominé par la constatation de l'impossibilité d'arriver à une paix sociale sans paix religieuse et, pour cela, de la nécessité d'un accord avec la papauté. Lorsque, au lendemain de la paix d'Amiens de 1802 avec l'Angleterre, Bonaparte demande aux législateurs réticents de sanctionner le Concordat enfin signé avec le Saint-Siège, c'est au nom de « la paix des consciences, la paix des familles, cent fois plus importante pour le bonheur du peuple que celle à l'occasion de laquelle vous me félicitez ». Première étape à partir de laquelle s'échafaude le projet d'une monarchie chrétienne dont le sacre de 1804 devait constituer la scène symbolique.

Un tel parcours pose encore la question classique concernant Napoléon, de la continuité

et de la modernité, du double héritage de l'Ancien régime et de la Révolution, et de la fusion entre les deux à laquelle procédèrent le Premier consul puis l'Empereur, question particulièrement suggestive dans l'occurrence religieuse. La monarchie chrétienne sur laquelle ouvre le sacre se veut certes héritière et continuatrice de la tradition des rois très chrétiens, entreprenant la reconstitution d'une chapelle aux Tuileries dès 1802, la création d'une grande aumônerie et la restauration de la nécropole des rois de France à Saint-Denis. Mais c'est en s'inscrivant plutôt dans l'orgueilleuse lignée de l'extrême jalousie à l'égard des prérogatives royales d'un Louis XIV, et dès que s'ouvre la crise avec la papauté en 1808, que la tradition gallicane de l'Église de France est mobilisée pour justifier les attitudes les plus intransigeantes. Le nouvel Empereur d'ailleurs, bien loin de faire le voyage à Rome, n'avait-il pas fait venir le pape à Paris ? Et, s'il assiste à la messe tous les dimanches, il ne se confesse ni ne communie, pas même lors de la cérémonie du sacre. Sacre au cours duquel, le pape s'étant retiré, l'Empereur renouvelle sa promesse de protéger la liberté religieuse.

Car, c'est peut-être au terme d'ajustements et transactions plus complexes que l'espace du présent ouvrage ne permettait de le préciser, le système dit « concordataire » a refusé de redonner à la religion catholique son statut ancien de religion dominante. Le préambule du Concordat reconnaissait le catholicisme comme « la religion de la grande majorité des citoyens français », ce qui revenait à admettre l'existence d'autres religions dans le pays, tandis que les articles organiques concernant l'organisation de l'Église catholique, mais aussi des deux Églises protestantes, qui ont accompagné la publication du Concordat, instituaient le système dit des « cultes reconnus ». Sanction institutionnelle de la pluralité dans un régime général de liberté des cultes dont le caractère ouvert permit notamment au culte israélite de se voir à son tour doté de sa propre organisation entre 1806 et 1808. La création d'un état civil par la Révolution n'est pas remise en cause et la loi du 10 mai 1806 confie exclusivement l'enseignement public dans tout l'Empire à l'Université. En cela, l'A. s'appuyant sur le critère défini par J. Baubérot d'une religion qui cesse d'être « englobante », voit aussi en Napoléon un des précurseurs de la laïcité française, avec toutefois cette judicieuse précision qu'« à la différence de celle des années 1880, la neutralité des années 1800 reste fondée sur l'idée de Dieu ».

Enfin, dans les conditions d'extension et de suprématie de l'Empire, l'œuvre édifiée ici vaut aussi pour l'Europe entière. Une référence

effectivement acceptée ou combattue dans l'ensemble de l'Europe, en des affrontements dont la présentation qu'en donne ce livre répond par son amplitude à l'ambition proclamée dans le sous-titre : « Les religions en Europe à l'aube du XIX^e siècle ».

L'objet est immense et, pour s'inscrire dans les limites d'un ouvrage dont les dimensions restent modestes, l'exposé se doit d'être parfois rapide, mais toujours soucieux de faire sa place, ainsi que l'annonçait l'A., à la « synthèse des travaux les plus récents sur l'histoire religieuse de la période en tenant compte du renouveau des études ». Souci particulièrement sensible dans tous les chapitres consacrés à la réorganisation des Églises et à la reprise de la vie religieuse, et que l'on retrouve également dans le précieux instrument de travail qu'offre le *Dictionnaire des évêques et vicaires généraux du Premier Empire* du même auteur. Les notices présentant, avec sources et bibliographie, les 92 évêques et 250 vicaires généraux de la France napoléonienne, témoignent à l'envie de la complexité des parcours personnels, mais aussi de la réussite du projet napoléonien de faire de la hiérarchie catholique française un des instruments privilégiés du ralliement au régime. Une publication qui, en trouvant sa place dans la « Bibliothèque Napoléon » publiée par « Nouveau monde éditions et la fondation Napoléon », constitue encore une autre pierre dans cette réévaluation de l'importance du religieux dans les études napoléoniennes, haut lieu de l'histoire politique française.

Rita Hermon-Belot.

122.13

BOURETZ (Pierre).

Arendt. Les Origines du totalitarisme, Eichmann à Jérusalem. Paris, Gallimard, 2002, 1616 p. (bibliogr., index, illustr.) (coll. « Quarto »).

Nul doute que la connaissance de l'œuvre d'Hannah Arendt en français, mais pas seulement en français, se trouve radicalement transformée par la publication de ce volume. Dans une préface à l'ensemble de l'ouvrage qui constitue à elle seule un véritable essai, P.B. définit la préoccupation qui en a guidé la composition : éclairer la manière dont l'auteur « cherche à garantir la spéculation sur le monde par la responsabilité envers les affaires humaines ». Il y a répondu en réunissant deux ouvrages, les *Origines du totalitarisme*, publié pour la première fois en 1951, et *Eichmann à Jérusalem*, de 1963, qu'il accompagne de textes postérieurs par lesquels Arendt n'a cessé de revenir sur ces questions, ainsi que de correspondances et

échanges critiques, témoins de l'importance des débats que ces écrits ont ouverts. Outre les savantes et subtiles introductions à chacun des livres, ces 1 616 pages sont faites d'inédits et de traductions révisées qui renouvellent parfois très sensiblement la lecture de textes déjà connus. Une notice présentant la vie et l'œuvre d'Arendt offre un choix de citations, de photographies et de documents à la fois éclairant, émouvant, et d'une réelle élégance formelle, tandis que les bibliographies et les deux index, onomastique et thématique, renvoyant à l'ensemble du corpus présenté ici, autorisent la lecture la plus pérégrine d'un ouvrage aussi imposant.

P.B. décrit l'œuvre d'Arendt comme animée par un principe d'alternance, la succession des écrits qui la renvoient à la philosophie et ceux qui l'engagent plus profondément dans la compréhension du siècle dessinant une sorte de cycle, sans que spéculation et responsabilité puissent être jamais dissociées. Les deux livres choisis ici appartiennent bien à un même moment du cycle. Tous deux ont « en commun de vouloir percer l'énigme de la tragédie politique du XX^e siècle », et Arendt les construit « en brisant ce qu'elle estime être des tabous », c'est-à-dire en penseur essentiellement polémique. Mais, d'un livre à l'autre, ce volume veut aussi retracer un parcours singulier, celui qui mène de la caractérisation du « mal radical » à laquelle aboutissaient les « Origines », à la « banalité du mal » invoquée par *Eichmann à Jérusalem*, puisque tel est le sous-titre du livre : « rapport sur la banalité du mal ».

Cette édition des « Origines » en rassemble pour la première fois en français les trois parties : « l'Antisémitisme », « l'Impérialisme » et « le Totalitarisme ». À l'instar de l'édition américaine actuelle, elle y joint les différentes préfaces successives, dont une inédite en français, en y ajoutant encore des textes de 1951 et 1958 qu'Arendt avait l'un après l'autre insérés à la fin du livre, puis retirés. À la fois « pionnière et souveraine », cette œuvre est restée une référence centrale de tout débat sur le totalitarisme. Une telle suprématie est due sans doute à la force d'un concept qui ouvrait d'emblée la question des rapports entre nazisme et stalinisme, à son intransigeance à affirmer le caractère radicalement inédit et irréductible à toute espèce d'analogie du totalitarisme, et à une approche résolument dynamique, seule à même d'appréhender la logique absurde d'un projet dont le fond tenait à « créer un état d'instabilité permanente » hors de toute considération d'utilité ou même d'intérêt.

D'une certaine façon, la réunion des trois parties du livre fait ressortir le confort intellec-